

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative
au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la DREAL Grand Est en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser des travaux nécessaires à l'aménagement de la RN-59 entre Saint-Dié-des-Vosges et Sélestat - Déviation de Châtenois à Châtenois.

Cette autorisation environnementale vaut dérogation à l'interdiction du 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement.

L'enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera du **lundi 15 avril** au **vendredi 17 mai 2019** inclus, en mairie de Châtenois.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale comprenant une dérogation à l'interdiction du 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné la commission d'enquête ainsi qu'il suit :

Président :

M. Jean-Dominique MONTEIL, Chef d'entreprise,

Membres titulaires :

Mme Monique HUTTER, Assistante technique d'ingénieur,

Mme Dominique BRAUN BECK, juriste.

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet est assorti d'une étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de Châtenois aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, à la mairie de Châtenois, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Communes-A-B-C> sous la commune CHATENOIS ; Pétitionnaire : "DREAL Grand Est - Service transports (Pôle Maîtrise d'ouvrage routière - Strasbourg)" ; Opération : "Déviation de Chatenois dans le cadre de l'aménagement de la RN-59 entre Saint-Dié et Sélestat".

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Châtenois aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- par voie postale, à l'attention du Président de la commission d'enquête, à la mairie de Châtenois à l'adresse : 81 rue du Maréchal Foch - 67730 CHATENOIS ;
- par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « *Enquête publique RN-59 à Châtenois* ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables à la mairie de Châtenois.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions à la mairie de Châtenois aux jours et heures suivants :

- Lundi 15 avril : de 08h15 à 11h15,
- Jeudi 25 avril : de 14h15 à 17h15,
- Samedi 4 mai : de 09h00 à 12h00,
- Mardi 7 mai : de 16h00 à 19h00,
- Vendredi 17 mai : de 14h30 à 17h30.

Une réunion publique, encadrée par les membres désignés de la commission d'enquête, sera organisée le **lundi 29 avril 2019 à 19h00** à l'Espace « Les Tisserands », 4 Parvis Charles-Louis Marchal à Châtenois.

Cette réunion organisée à la demande de la commission d'enquête sera l'occasion de :

- présenter au public le projet ainsi que ses enjeux environnementaux ;
- permettre une meilleure information du public ;
- permettre au public d'exprimer son point de vue ;
- permettre au porteur de projet, la DREAL Grand Est, de répondre aux questions et remarques qui leur seront posées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport papier et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Châtenois, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°101) et par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Sébastien ISEL, Responsable d'opérations au Service Transports / Pôle Maîtrise d'ouvrage routière - Strasbourg de la DREAL Grand Est soit :

- par courrier à son attention : DREAL Grand Est 14 rue du Bataillon de Marche n°24 - BP 10001 67050 Strasbourg Cedex) ;
- par courrier électronique à son attention à l'adresse : moa-str.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr ;
- par téléphone au : 03.88.13.07.81.

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.